

Le 6 avril 2011

### ■ **L'APCMA et les Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) saluent la décision du gouvernement de reconduire le dispositif « zéro charge ».**

**La décision de Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé, et de Nadine Morano, ministre chargée de l'apprentissage, de reconduire le dispositif « zéro charge » pendant un an pour les entreprises artisanales embauchant un apprenti supplémentaire, était attendue par les CMA. Le décret « zéro charge » sera rétroactif au 1<sup>er</sup> mars 2011, date de l'annonce par le président de la République à Bobigny de mesures concrètes pour que l'apprentissage devienne définitivement une valeur nationale.**

Les chambres de métiers et de l'artisanat saluent également l'intervention de Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en faveur de l'égalité apprentis/étudiants. La ministre a indiqué qu'elle avait pour ambition de « réserver dans tout nouveau projet de construction, 10% du logement social aux étudiants et aux apprentis ».

Le prolongement de la mesure « zéro charge » constitue un argument supplémentaire pour embaucher des apprentis et donne tout son sens au dispositif « développeurs de l'apprentissage » mis en place en 2009, par les chambres de métiers et de l'artisanat, en partenariat avec les pouvoirs publics. Cette action vise essentiellement les entreprises artisanales qui n'ont jamais formé d'apprentis pour les inciter à le faire et les informer sur les dispositifs mis en place par le gouvernement. En octobre 2010, près de 100.000 contrats d'apprentissage ont été signés entre chefs d'entreprises artisanales et jeunes apprentis dans le cadre de l'opération « développeurs de l'apprentissage ».

Pour autant, la reconduite de la mesure « zéro charge » doit faire partie d'un dispositif plus vaste comprenant la réforme de l'orientation des jeunes, la mise en harmonie de cette politique avec celle des régions qui ont en charge le financement l'apprentissage, la réforme de la taxe d'apprentissage.

---

#### Contact presse

Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 - [dieuleveult@apcma.fr](mailto:dieuleveult@apcma.fr)

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

12 avenue Marceau - 75008 Paris

[www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr)